

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 décembre 2008

---

**DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n° 1296)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 5337

présenté par  
M. Bayrou

-----  
**ARTICLE 5**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article qui vise à reporter d'une heure l'heure à laquelle est accordé le repos dominical dans les commerces de détail alimentaire est un premier coup de canif. Qui peut sérieusement croire que l'on s'arrêtera là ? Sous prétexte de mettre en accord le droit avec les faits, c'est le droit du travail que l'on détricote subrepticement. Il vous est donc proposé de supprimer cet article.